

*Commission canadienne du blé—Loi*

Je devrais rappeler au député de Meadow Lake (M. Cadieu) qu'en 1921, l'année après que la commission du blé fut d'abord abolie et que le marché à terme eut été rétabli au Canada, le prix moyen du grain est tombé de quelque 85c. le boisseau, soit une baisse de 34 p. 100 par rapport à l'année précédente. C'est ce que nous enseigne l'histoire et nous devrions en tirer une leçon.

S'il choisit le marché libre, le céréaliculteur est soumis aux aléas de l'offre et de la demande. Il n'exerce aucun contrôle sur les événements qui affectent les cultures dans son pays ou à l'étranger, mais il est une chose contre laquelle il est en mesure de se protéger, l'action des spéculateurs et des céréaliers qui exercent dans son propre pays. Il peut se protéger contre ceux qui spéculent sur le colza, le lin et le seigle, et les autres denrées du marché libre, comme s'ils jouaient dans les casinos de Las Vegas.

Pourquoi ne pas commercialiser tous les grains par l'intermédiaire de la Commission canadienne du blé afin que les agriculteurs puissent bénéficier de tout gain substantiel et partager également les pertes, de façon à supprimer tout intermédiaire, spéculateurs ou négociants qui font des millions de dollars aux dépens des céréaliculteurs? Je crois que c'est l'agriculteur et les entreprises qu'il possède, par exemple les syndicats du blé, et non pas les courtiers, qui doivent toucher tout le bénéfice de la vente des grains. On ne peut dire que c'est de la libre entreprise, monsieur l'Orateur. Je pense que la véritable liberté consisterait à commercialiser les grains par l'intermédiaire de la Commission du blé.

Au cours de ce débat nous avons entendu les conservateurs déclarer: «Que disent les néo-démocrates sur la suppression de votre liberté; voici une mise en commun volontaire et c'est la vraie liberté pour les agriculteurs.» Mais certaines modalités de cette mise en commun ne correspondent pas à une véritable liberté pour l'agriculteur; on peut décider d'y entrer mais non pas d'en sortir. Si le parti conservateur se préoccupait vraiment de la liberté, il proposerait d'amender le bill de sorte que l'intéressé pourrait choisir d'y entrer ou d'en sortir. Ce serait logique. A l'heure actuelle, une fois entré il ne peut en sortir; il y est lié pour le meilleur et pour le pire. L'histoire des syndicats au Canada a montré que c'est pour le pire.

Plusieurs petites associations peuvent voir le jour, mais aucune n'aura le pouvoir de négocier et beaucoup pourront être créées par des intéressés à remettre les bénéfices aux céréaliculteurs mais se préoccupent davantage d'utiliser les bénéfices à leurs fins. Tel est l'objectif d'un grand nombre d'entre elles. Il y a aussi ceux qui peuvent se livrer au marché noir et c'est une chose difficile à contrôler quand on ne sait pas qui est membre de ces petits syndicats et qui ne l'est pas. C'est un régime très compliqué, monsieur l'Orateur.

Comme le député de Regina-Lake Centre le faisait remarquer hier, il nous faut prendre position d'un côté ou de l'autre. Il nous faut soit favoriser la libre entreprise et tout faire sur le marché libre soit reprendre nos esprits et tout faire par l'entremise d'une commission des grains en élargissant le mandat de la Commission canadienne du blé. Je suis persuadé que la majorité de mes commettants aimeraient qu'on le fasse de cette façon. Je sais que l'on a tenu un plébiscite il y a quatre ans à la suite duquel il a été décidé que la Commission canadienne du blé s'occuperait de la commercialisation de la graine de colza. Les gens avaient voté à 54 p. 100 pour cette

façon de faire et 46 p. 100 avaient voté contre. Je crois qu'il y a eu des changements d'attitude depuis, même si je sais que mes commettants ont voté nettement en faveur de la commercialisation de leur produit par le truchement de la Commission canadienne du blé. Je suis ici pour défendre leurs intérêts et, à mon avis, c'est la meilleure façon de commercialiser les grains au Canada pour que les profits et les risques soient partagés par toutes les personnes en cause.

J'ai parlé hier des fluctuations rapides qu'avait subies le prix de la graine de colza au Canada au cours des quelques dernières années. Il a varié de douzaines de cents le boisseau d'une semaine à l'autre ou d'un mois à l'autre. Ces fluctuations sont dues à la spéculation sur les marchés à terme. Si la graine de colza était mise en marché par une commission des grains comme dans le cas du blé, il n'y aurait pas cette fluctuation continue du prix; celui-ci serait stable. Le prix serait stabilisé en mars ou en février. Les céréaliculteurs n'auraient pas à guetter le bon moment de vendre leur produit parce que le prix serait à peu près le même pendant toute l'année. Cependant, sur le marché libre, on peut obtenir pour la graine de colza un dollar le boisseau de plus en mars qu'en octobre.

C'est le genre de problème qui préoccupait mon grand-père quand il cultivait du blé. Avant la création de la Commission canadienne du blé, il transportait son grain à l'élevateur à l'automne et les spéculateurs, la bourse des céréales et le personnel de sécurité de Richardson à Winnipeg savaient tous que les arrivages de blé allaient être considérables. Ainsi donc, selon le principe de la vieille économie de libre entreprise, lorsqu'il y avait un surplus le prix descendait et mon grand-père et ses amis ne recevaient que quelques cents le boisseau pour le blé qu'ils transportaient aux éleveurs à l'automne dans des chariots tirés par des chevaux.

Les chariots faisaient la queue jusqu'à l'élevateur rural, chaque agriculteur faisant concurrence à son voisin. Et quelle concurrence bénéfique! Ils obtenaient 20 ou 30c. le boisseau—c'était l'âge d'or de la libre entreprise. C'était le spéculateur qui s'enrichissait à cette époque, achetant le grain à bon marché et le revendant au prix fort plus tard au cours de l'année. Une fois que les petits agriculteurs, comme mon grand-père, avaient vendu tout leur grain à l'automne, pour pouvoir acheter de quoi vêtir leurs enfants et payer leurs impôts, il ne leur restait plus rien à vendre pendant l'hiver ou au printemps. Mais les gros négociants avaient encore du grain à vendre à trois ou quatre fois le prix qu'ils l'avaient payé l'automne d'avant. Et les spéculateurs avaient encore assez de grain à vendre pour faire un bon coup, mais le petit agriculteur, lui, n'avait plus rien.

Maintenant, monsieur l'Orateur, le marché est devenu plus sain et, grâce au ciel, la Commission canadienne du blé a fait disparaître le système de la pure libre entreprise. Lorsque le céréaliculteur apporte sa récolte à l'élevateur à l'automne, il obtient le même prix que celui qu'il a obtenu en mars. Il n'y a plus de spéculateurs, aux mains sales et aux doigts crochus, pour gagner des fortunes sur le dos des producteurs. Le petit céréaliculteur touche un versement initial pour son grain, puis, à la fin de la saison le versement final. Ce versement représente en fait la différence entre le montant qu'il a reçu au départ et le prix obtenu par la Commission canadienne du blé. Cela représente le profit ou le bénéfice qu'il n'obtiendrait jamais sans la Commission canadienne du blé.